

# SCRIPTA

---

**Numéro Scripta :** 6033

**Auteur(s) :** Robert Ier, Meulan (comte)

**Bénéficiaire(s) :** Les Préaux, Saint-Pierre de Préaux (abbaye)

**Genre d'acte :** notice

**Authenticité :** non suspect

**Datation :** [1094, 29 novembre-1118, 5 juin]

**Action juridique :** autre

**Langue du texte :** latin

## Analyse

Robert [III], comte de Meulan, accorde l'immunité pour les hommes de l'abbaye à Salerne : son prévôt, ou ses autres agents ne pourront les inquiéter, sauf si, accusés d'un méfait, ils sont pris à l'intérieur des murailles de Brionne. Cependant, ils n'auront pas le droit de les poursuivre ou de les capturer au dehors, circonstance où ils relèveront de la justice de l'abbé. Ce don vient compléter celui de son père Roger de Beaumont qui avait cédé à l'abbaye, avec l'accord de Robert, tout ce qu'il possédait à Salerne : terres, bois, moulin, hommes et toutes les coutumes, excepté ce qu'il avait déjà donné aux moniales de Saint-Léger [de Préaux].

## Tableau de la tradition

### Éditions principales

a. Rouet Dominique, *Le cartulaire de l'abbaye bénédictine de Saint-Pierre-de-Préaux (1034-1227)*, Paris, Éditions du CTHS (Collection de documents inédits sur l'Histoire de France, section d'Histoire et de Philologie des civilisations médiévales ; série in-8°, 34), 2005, n° A114, p. 108-109.

### Indications

Caresme Anatole (Abbé), Charpillon, *Dictionnaire historique de toutes les communes du département de l'Eure*, Les Andelys, Delcroix, 1868-1879, 2 vol., p. t. 1, p. 589. Crouch David, *The Beaumont Twins, the Roots and Branches of Power in the Twelfth Century*, Londres/New York, Cambridge University Press (Cambridge Studies in Medieval Life and Thought, 4th series ; 1), 1986, p. 172.

## Dissertation critique

D. Rouet propose : [1094, 29 novembre - 1118, 5 juin] et probablement [1106-1118, 5 juin]. Sur la datation de cet acte, voir ROUET, *Cartulaire de Saint-Pierre-de-Préaux*, n° A114, p. 108.

Salernia : Saint-Cyr-de-Salerne et Saint-Pierre-de-Salerne.

Texte établi d'après a

Regnante Willelmo, Roberti marcionis filio, Rogerius Belli Montis dedit Sancto Petro Pratelli quicquid habebat in Salernia : in terris, silvis, molendino, hominibus et omnibus consuetudinibus, exceptis his que sancto Leodegario dederat. Fecit autem hoc, concedente Roberto, filio ejus, comite de Mellent, qui tantam libertatem Deo et hominibus illis contulit ut vicecomes Briobnie, prepositus vel quilibet minister in eos potestatem nullam habeat, excepto si intra quatuor portas castri aliquem ad forisfactum invenerit. Foris autem persequendi vel capiendi eos non habet licentiam, sed abbas in curia sua de suis justitiam et rectitudinem faciat.

